ne puisse pas compter sur une plus va-lue importante, même avec la réunion d'un Congrès et la signature d'un traité

"一大学生的大学的大学中心

Mais la paix permettra aux institu-tions de crédit de s'attacher à de nouvelles affaires et le public semble déjà le comprendre en pertant son attention sur quelques-uns de ces établissements.

avons, la semaine dernière, donné une analyse sommaire de la situation du Crédit Foncier. Nous avons puisé nos arguments dans les chiffres mêmes des comptes présentés à la der-nière assemblée générale et nous avons montré combien sortait nette et claire la situation de cette institution, des explications données d'une façon si lucide et si franche par le Gouverneur, M. Christophie, dans son rapport.

Nous avons dit avec lui que rien ne commandait la liquidation des créances Egyptiennes dont les pertes possibles étaient couvertes par les réserves, que le dividende minimum de 25 fr. était asaux actions et que ce dividende avait toutes chances de s'accroître par la réalisation opportune de ces mên Créances Egyptiennes, tant contestées et qui tendent déjà à augmenter de va-

L'évènement nous a, dès aujourd'hui, donné en partie raison puisque les actions du Crédit Foncier, dont nous an-noncions la hausse prochaine, se sont élevées de 50 fr. cette semaine.

Le cours est actuellement 750 et quelques réalisations, qui n'ébranlent pas le cours, mais qui le consolident; n'infirment pas nos raisonnements pour l'avenir. Ils gardent toute leur force et l'action qui vaut 850 fr. à l'analyse la plus sévère arrivera à ce prix dans temps qui peut-être n'est pas bien éloi-

Nous avons aussi annoncé la hausse des obligations communales 4 910 1875. Le fait nous a aussi donné raison, elles sont cotées 497.50. La Banque nationale, 10, place Vendôme, continue à tenir à la disposition de sa clientèle un certain nombre de ces obligations au prix net de 487,50, coupon de juillet détaché.

Pour faciliter les arbitrages avantageux que ce prix indique, la Banque nationale accepte en échange tout titre négociable, au cours moyen du jour de la réception sans frais ni commission.

On sait que les communales sont assimilables, au point de vue de la sécurité, aux meilleures valeurs et même à la rente française : 60 fr. de rente 3 010 coûtent 74,50, soit 73.75 coupon de juillet détaché,1475 fr. 3 obligations communales à 487,50 coûtent 1462,50 et donnent droit à des tirages compor-

tant 800,000 fr. de lots.

La conversion du 5 0 0 s'imposera un jour ou l'autre; quelles que soient les combinaisons,il en résultera, en somme, que le porteur de 5 010 à 110 n'aura plus que 4,50 de revenu; 60 fr. de rente en 5 010 réduit demandera alors un capital de 1466 fr. un peu plus que 3 obligations communales qui, avec le revenu, ont en plus les chances de lo-

Oq a encore des avantages grands en arbitrant les Vilte de Paris de tous les types avec les communales 4 010 1875; nous croyons donc devoir conseiller ces arbitrages aux porteurs.

A côté de ces valeurs, que nous avons recommandées, avant même que le mouvement ne fût donné, nous avons vu cette semaine un grand mouvement de hausse se produire sur les valeurs égyptiennes : L'obligation 6 010 s'est élevée à 207, celle des chemins de fer à 320.

Parmi les institutions de crédit dont la fermeté a été remarquée, il convient de citer le Mobilier espagnol qui cote 650 et dans les valeurs de son groupe, nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les actions de la Compagnie transatiantique sur lesquelles se sont portées depuis quelque temps des demandes suivies. Elles sont cotées 547 et nous sommes portés à croire à un mouvement de hausse plus prononcé. d'après l'exposé de la situation donné à l'assemblée générale et les recettes toujours croissantes de l'entreprise.

Si nous croyons en général à la hausse des valeurs françaises, notre opinion n'est pas la même sur les fonds étran-

Le 5 010 italien malgré sa bonne tenue, nous paraît menacé de la concur rence d'un emprunt futur.

Que dirous nous alors des fonds rusres, que la spéculation confiante en des idées de paix, pousse à des prix hors de proportion avec la situation fi-nancière de l'empire, situation que la liquidation des frais de la guerre ne sera pas faite pour améliorer.

Aux multiples emprunts déjà contrac-tés viendront se joindre les emprunts de paix, mais qui ne seront encore à vrai dire que des emprunts de guerre arrièrés, c'est-à-dire des emprauts improductifs.

Ajoutons en terminant que les chemins de fer français sont restés station qu'on ne plus s'attendre à des plus values, surtout avec la tendance marquée et pour dire fatale, à dimi-

L'eccasion est bonne pour les capitalistes de sortir de ces valeurs, excellentes à coup sûr, mais qui n'offre pas les avantages de celler, non moins sûres, que nous leur indiquons et que nous continuerons à rechercher pour eux et

C'est surtout maintenant, que les inquiétudes politiques se dissipent, qu'il y a lieu pour les capitaux disponibles

cours suffisamment élevés pour qu'on de chercher les placements avantagenx et les chances d'une saine et intelligente spéculation.

> Roubaix Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les votes des députés du Nord sur les conclusions du troisième bureau tendant à l'invalidation de M. le prince

de Lucinge Ont voté pour : MM. Guillemin. Louis Legrand, Pierro Legrand, Masure, Merlin, Scrépel.

Ont voté contre : MM. d'Arras, Brame, Debuchy, beron de La Grange, Mention. Plichon, Des Rotours, Teliiez-

N'a pas pris part au vote : M. de Marcère.

M. Painblanc est nommé contrôleur principal des contributions directes, à Roubaix, en remplacement de M. Baucheton, qui a été promu au garde d'ins

Un nouveau cas de mort subite s'est produit hier soir, dans la rue de la Redoute.

Un veillard du nom de Hurezqui était attablé à l'estaminet de la Ville d'Anvers, s'est senti pris d'un étouffement subit. Il est mort quelques instants plus tard, muni des secours de la religion.

Il avait succombé à une hémorrha-Le corps de Hurez a été transporté au domicile qu'il occupait Grande Rue.

Hier, un chien appartenant à un négociant de la rue du chemin de fer, a mordu un domestique nommé Aimable J... Procès-verbal a été dressé conter le propriétaire du chien, l'animal n'avait

pas le collier règlementaire. A l'approche des chaleurs, on ne saurait donner trop de publicité aux arrêtés municipaux concernant la divagation des chiens. Aussi croyons-nous être utile à nos concitoyens en leur en rappelant les principales dispositions.

« Art. 606. Il est défendu de laisser errer les chiens sur la voie publique. Aucun chien, sans exception, ne pourra circuler sur la voie publique même accompagné de son maitre, sans être muni d'un collier garni d'une plaque de métal portaut en caractères bien apparents, le nom et la demeure du propriétaire.

» Art. 607. Tout chien trouvé en contravention à l'article précédent sera saisi, mis en fourrière et abattu au bout de cinq jours s'il n'est pas réclamé.

» Il est interdit de laisser aller sur la voie publique, saus qu'ils soient muselés de manière à être dans l'impossibilité absolue de mordre, les chiens affectés à la garde, les chiens bouledogues et le bouledogue mêtis ou croisé. Les chiens de cette nature devront être muselés dans les magasins, boutiques, ateliers et autres établissements ou lieux quelconques ouverts au public.

» Art. 608. Il est enjo at à ceux qui font garder leur voiture par les chiens, de les tenir euchainés à ces voitures, de manière à ce qu'ils ne puissent atteindre les passants.

Le cocher de fiacre, Pierre C..., apprendra sous peu ce qu'il en coûte d'abandonner, pendant une demi-heure, un attelage sur la voie publique. Il était, hier, attablé dans un es aminet de la rue B'anchemaille et s'est montré très-surpris lorsqu'un agent l'avertit que proces-verbal serait dressé à sa

Un train de marchandises a déraillé dimanche à une heure de l'après-midi, dans la gare de Baisieux, par suite de l'imprudence du sous-chef d'équipe.

On refoulait les wagons pour former le train, lorsque le sous-chef d'équipe, voulant éviter une seconde manœuvre, a tourné l'aiguille aussitôt le passage d'un wagon afin d'engager le suivant dans une autre direction, mais, les wagons n'ayant pas été décrochés à temps, le train a pris les deux voies et a déraillé

Cet accident a retardé d'une heure le départ du train.

Sur la proposition de l'Académie de médecine. le ministre de l'agriculture vient d'accorder les récompenses suivantes aux personnes du département du Nord qui ont fait le plus de vaccinations ou ayant contribué à la propagation de la vaccine :

Médaille d'or : M. Rey, docteur en médecine à Lille.

Médailles d'argent : M. Baudon, médecin-major au 84º de ligne, à Aves-

Mme Desplanques, sage-femme, à Tourcoing.

On lit dans la Gazette de Tourcoina Le volcommis à Roncq, il y a quelques, jours l'a élé par Louis Castelain, peigneur. C'est un vol d'argent s'élevant à 300 francs pris dans le coffre de Louis Coisne, son voisin et tisserand.

Ce méfait s'est accompli comme ils s'accomplissent tous. Coisne, tambour à la Musique municipale de Roncy, était à une répétition, sa femme absente

aussi. C'était le moment pour Louis-Castelain, il le comprit, et faisant glisser par l'extérieur, la fenêtre dans sa coulisse, il entra, déponilla le coffre des espèces monnayées qu'il recélait, et sortit tout simplement comme il était entré L'affaire s'executa en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, et voilà Louis Castelain, avec 300 franca, voilà en no Castelain, avec 300 francs volés en po che, filant à travers champs.

Où allait-il? Hélas l où va le vol, si ce n'est à la prostitution. Louis Castelain resta deux jours au Mont-à-Leux. Après quoi, il revint à Roncq, les poche vides à nouveau. Endormi dans un état d'ivresse, il avait été dépouillé par les gens interlopes qui hantent ce mauvais lieu et avait été jeté dans la rue.

Pendant ce temps-là, les époux Coisre se désolaient de la perte de leur tré-sor, et ne savaient à quel saint se vouer pour en découvrir la cause. Ils cher-chaient et ne dormaient plus; c'est alors qu'ils virent, une nuit, rentrer Louis Castelain, dans l'état d'un homme à peine revenu d'une longue ivresse e qui a séjourné un certain temps sur la voie publique; il était sans casquette, et très-débraillé. Cette situation fit naître des doutes dans l'esprit des époux. et ces doutes se changèrent bientôt et certitudes, quand une petite fille vint leur apprendre qu'elle avait vu Louis Castelain enjamberpendant leur de la fenêtre de leur domicile, et compter quelque distance, le nombre des piè-

Louis Castelain a donc été arrêié. Il paraît que la casquette même sans la quelle il est rentré, appartenait à Coisne jà qui, il l'avait empruntée la veille, deus

une courte réapparition qu'il fit. On sait que Louis Castelain vient d'être condamné pour ce fait à 15 jours

Le Conseil départemental de l'instruction publique se réunira à Lille le mardi 28 mai.

M. Bardoux doit demander prochainement aux Chambres l'ouverture d'un crédit de 200,000 francs applicable aux dépenses de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

M. Roussel, ancien notaire à Renescure, va, ainsi que nous l'avons annoncé, passer aux assises de Douai prochainement.

Par arrêté de M. le préfet du Nord, la navigation sera intercompue du 25 juin au 15 juillet 1878 sur la Lys. sur la Lawe et sur les canaux d'Haze-

On lit dans le Français :

« Nous avons, dans notre numéro du 11 mars, publié l'arrêt par lequel la cour de Douai a condamné le sieur Caby à quatre mois de prison et 500 francs d'amende pour fraudes électorales. Le tableau de ces frandes était scandaleux. Le sieur Caby avait fait de ses fonctions de maire, un abus tel que les moins difficiles avaient été indignés. Les manœuvres dont l'agent du parti radical, le souteneur de la candidature de M. Merlin, s'était rendu coupable, indiquaient une absolue improbité politique. On nous assure que non-seulement ce personnage, condamné si justement par la cour de Douai, n'a pas subi la peine à lui infligée par l'arrêt, mais qu'à l'heure présente, il exerce encore les fonctions de maire. Et voilà les hommes qui se posent en gardiens de la « moralité du suffrage universel. »

On annonce de la gelée pour les 27 et 28. La lune rousse, si bénigne jusqu'à son dernier quartier, voudrait-elle faire parler d'elle sur ses derniers jours ? Quoiqu'il arrive, on peut assurer que ces gelées, si elles se produisent, ne pourront faire aucun mal ni aux fruits ni aux récoltes : tout est trop avancé,

Enhancrites Haubsisieunes

27 mai 1815. - M. Roblin, capitaine en retraite, envoyé à Roubaix comme commissaire extraordinaire, prend possession, au nom de l'Empereur, de l'administration municipale et de la haute police.

TH. LEURIDAN.

Ephèmérides Tourquennoises

27 mai 1810. - Napoléon et l'impératrice Marie-Louise, passent en chaise de poste au Blanc-Four, suivant la route de Lille à Menin.

Inutile de décrire la nombreuse et brillante escorte qui accompagnait la voiture. Napoléon était alors au faite de ses triomphes.

Cinq ans après, Louis XVIII passait sur la même route, non pas en triomphateur, mais fuyant. Il avait aussi une escortemais bien moins nombreuse et bien moins brillante.

G. B.

Etat-Civel de Tourenieug. — De-CLARATIONS DE SAISSANCES du 25 mai. — Joséphine Leman, à la Croix-Rouge. — Lucie Vandevenne, rue Claire Lemettre. — Nisolas Sleuwagen, au sentier de Roubaix. — Mar-guerite Poissonnier, rue des Loulons. — Jean Selosso, à la Croix-Rouge. — Alphonse Del-chambre, à la Marlière. — Marie Flament, rue des Ang-s. — Georges Dellorge, au Blanc-Seau. — Emile Marescaux. Petite-Place. Du 26. — François Legrand, rue Neuve. —

Jules Lebrun, rue du Blanc-Seau. — Ernest Cau, rue des Nordes. — Théaphile Vaneuverbeche, au Blanc-Seau. — Marie Cou celle, rue du Niot. — Louis Catoire, au Tilleul. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 mai. — Marie Therry, 9 mois, rue de la Folie. — Du 26. — Louis Courtecuisse, 1 an 7 mois, rue Chêne-Houpline. — Ferdinand Stampaert, 26 ans. 1jsserand, et Rosalie Aelterman.

paert, 26 ans, tisserand, et Rosalie Aelterman, 36 ans, sans profession. — Léopold D buire, 29 ans, employé au chemin de fer, et Pauline Destombe 24 ans, dévideuse.

CONVOIS BUNRBRES & OBITS

Un **obitaclessuel dus mois** sera célé-bré le mardi 28 mai 1878, à 9 heures, en l'e-glise Sant-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Sophie FOURNIER, épouse de M. Jean DUBRULE, décédee à Roubaix, le 25 ayril 1878, à làge de 35 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## BULLETIN MILITAIRE

Plusieurs de nos confrères assuraient, ces jours derniers, que par décision du ministre de la guerre, tous les huissiers et clercs d'huissiers qui appartenaient à l'armée territoriale et à la réserve seraient dispensés, pour cette année, du service militaire, à la condition pour eux d'en faire passer la demande par le canal du procureur de leur ressort. Jusqu'ici, cette nouvelle n'est pas con-

LETTRESMORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Aifred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubarz, des deux éditions du Journal et Roubarz, alas la Gazette de Tourcoung (journal quotidien

Changement de Domicile FORGE, DENTISTE

Actuellement, rue Nationale, 83, Lille, A partir du 30 Mai

RUE NATIONALS, 196

près l'église du Sacré-Cœur (Prendre à la gare le car A ou le car I, avec ce dernier car, s'arrêter en face de l'église.) 16064

ADRESSES

INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste parait dans les deux édition du Journal de Roubaux. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Location et réparation, rue du Fonte-

Constructions Industrielles et Installations

HENRY NEWNHAM, Ingénieur-Archi-ecte. — Office spécia pour l'obtention de revets d'invention et patentes, 69, rue d'In-ermann. Roubays. 15934

A. CARRETTE-DUBURCO, entrepre deur de pavages, rue d'Italie, (derrière la gar-du nord), Roubaix. 1588;

Epicerie - Comestibles OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et

Lithographic Impressions commerciales : Factures, me-orandums, Entêtes de lettres lettres de aire part pour mariages et naissances, Alfreo REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Zine et plomb pour bâtiments BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. -- Spécialite d'éclairage pour fêtes et seirées,

Jean MASQUELIER, rac Pauvrée, 3. — Salon de conflure. — Parfamerie 14074 Pharmacics
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28.
14085

V. DUBREUIL ingérieur, instalations expertises, consultations techniques de 7 h, à 9 h. le matin et de 1 h, a 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

— Le tribunal correctionnel d'Anvers a condamné mercredi dernier quarante-sept pérsonnes, hommes et femmes, chacune à vingt-six francs d'amende, pour avoir chanté en rue des chan-ons obscénes.

personnes, hommes et femmes, chacune à vingt-six francs d'amende, pour avoir chanté en rue des chan-ons obscénes.

— Un triste accident est survenu, lundi dernier, vers 11 heures du matin, à Bracquegnies. Le nommé Philippe Wallet, âgé de 62 aos, domicitié à La Louvière, qui venait de descendre d'un train dans la station de Bracquegnies, voulut passer, malgré la défense que lui avant faite le garde, la barrière qui étaient fermee. Un train qui entrait en gare le renversa. Il a eu les deux jambes coupées. La morta été presque instantanée.

— Un individu de Conchil-le-Temple vient d'être arrêté à Dargnies (Somme), par ordre du maire, sous la prévention d'émission de pièces de deux francs fau-ses. Le faussaire habitait depuis deux mois seulement la commune de Dargnies où il était occupé, en qualité de journalier, chez un fondeur. Une perquisition faite au domicile de S... n'a amené, il est vrai, aucun résultat, mais en présence des faits sig-aiés, cclui-ci a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

— A Calais, un incident s'est produit au conseil de révision, au sujet d'une erreur de personne commise le jour du tirage au sort. Deux concrits portaient le même nom, mais un prenom différent, M. le suus-préfet appetle le premier. Le second se présente et tire le nunuméro 363 qui, sur la liste, est naturellement attribué au premier. Quand vient le tour de l'aurre, comme il était absent, M. le maire tira pour lui le numero 195. Or, le numéro 503 est précisément celui d'un marin classé, de sorte que se pére du jeune conscrit qui l'a extrait de l'unne sous le nom de l'autre, voudrait que son fils en profitat. Ce désir est très-naturel; malheureusement il est contraire à la loi qui a prévu le cas. En cas d'erreur, le numero appartient non pas à celui qui tire, mais à celui au nom de qui il est tiré.

— On parle beaucoup à Sainghin en Weppes d'une tentative d'incendre par malveil-

mais a ceiui au nom de qui il est tiré.

On parle beaucoup à Sainghin en Weppes d'une tentative d'incendre par malveil-fauce qui a eu lieu dan-la sout du 19 au 20. Vers onze heures do soir, un voisin d'Alag. Martel, le nommé d Hennin, se mit à crier : au feu l'Martel et sa famille furent bientôt sur pied.

pied.
Its trouvèrent d'Hennin en train d'éteindre le feu qu'en avait mis à une botte d'hivernage.
Les flammes atteigna ent la toiture, et sans ce dermer, on aurait eu sans doute un sérieur sunistre à déplorer.
On croit connaître l'auteur de cette tenta-

— Un triste accident est arrivé vendredi après midi, à Tournai. Un jeune manœavre de maçon passait, conduisant une breuste, en face de la maison que M. Sacqueleu fait construire rue Royale. Voulant voir un petit camarade, il s'arrêta et monta sar l'échafaudage. Malheureusement, le pauvre enfant perdit l'equilibre et tomba sur le côté. On l'arelevé tout meurtri, et il a été transporté à l'hôpital.

La victime est le nommé César Doblacre, âgé de quinze à seize ans, et dont le père est menuisier à Marquein.

— Voici les nunéros sortis du 25e tirage de l'empruat de Bruxelles contracté en 1874. Sont remboursables:

Par 30.000 fr. 491.316:

Sont remboursables: Par 30.000 fr., 491,316; Par 5,000 fr., 301,347; Par 1,000 francs, 536,125 — 548,475 — 92 761:

652,761; Par 500 fr. 52.603 — 180,451 — 240,137 — 507,557 — 680,279 — 667,337; Par 250 fr. 220,915 — 314,459 — 356,981 — 415,266 — 455,380 — 465,590 — 480,572 — 501,499 — 511,832 — 544,534 — 635,432 — 727,880.

727.880.

Ces obligations sont remboursables le 1er mai 1879.

Le Courrier de l'Escaut annonce que les miliciens de la classe de 1874 des régiments de ligne et des chasseurs a pied vont être rappelés sous les armes, en vertu d'une disposition ministérielle, du 15 mai courant.

Ils aur.nt à rejoindre lours corps respectifs le 3 juin prochain et y resteront 24 jours.

L s voloutaires avec primes et les miliciens qui ont accompli un terme de trois ans, comme volontaires, seront compris dans cette mesure.

Ces militaires recevront très-prochainement

## Faits Divers

M. BARAGNON A SES ÉLECTEURS. -M. Baragnon vient d'adresser à ses élec-teurs de l'arrondissement d'Uzès la dépêche suivante que publie le Nouveau Journal du Midi:

« Versailles, palais de la Chambre des Députés, le 23 mai 1878, 6 h. 39, soir.

» Mes chers concitoyens,

» La Chambre vient d'annuler l'élection de votre député, c'est-à-dira de briser votre libre choix.

» Du pied même de cette tribune où vous m'aviez envoyé défendre vos convictions et vos intérêts, ma pensée se reporte sur vous.

» C'est de ce palais, et avant d'en sortir, que je relève appel devant vous, de la décision qui frappe les électeurs encore plus que leur élu.

» Préparez-vous donc à une nouvelle lutte, et lorsque le décret de convocation paraîtra, à l'heure que vos adversaires auront choisie, sachez que vous pouvez compter sur moi, comme je comple sur vous.

» A vous tout mon dévouement. » L.-N. BARAGNON.

» Ancien Député. » - La Gazette d'Augsbourg rend compte d'un incendie qui a éclaté dans cette ville, le 23 mai, et qui a eu des conréquences analogues à celles de la

catastrophe de la rue Béranger. Le feu a pris chez un épicier, dans une cave contenant des huiles, de la

benzine, du pétiole.

On croyait être maître du feu lorsqu'une explosion terrible eut lieu. Le chet de la police qui dirigeait les travaux des pompiers, sut jeté à terre, blessé à la tête et aux mains ; seize pompiers furent également blessés plus ou moins grièvement, ainsi que d'autres personnes parmi lesquelles un ramo neur. Ce dernier est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

Les flammes ont dévoré plusieurs

- L'archiduc d'Autriche a quitté Paris, hier matin et retourne à Vienne. On lit dans le Constitutionnel

« Malgré la concurrence étrangère, notamment de l'Allemagne et de la Suisse, l'industrie lyonnaise est dans une prospérité relative, et les commandes de Paris et de Londres, arrivent en assez grand nombre. »

On lit dans le Sémaphore de Marseille

du 25 M. le maire a adressé hier à tous les curés de notre ville une copie autogra-phiée de l'arrêté interdisant les processions sur la voie publique, dans la commune de Marseille.

- Le Pelit Marseillais considère comme probable que les processions ne seront pas interdites à Aix, cette an-

On parle cependant de l'interdiction de la procession du Sacré Cœur qui ne se rattache à aucune paroisse. - Les derniers avis d'Ocsava annon

cent que les achats de blé et de mais out été suspendus sur le Bas-Danube à cause de la baisse considérable des prix. -Tout porte à penser, dit le Journal

de Maine et Loire, que c'est à un fou qu'on a affaire dans l'horrible drame de Beaufort, que nous avons raconté. On croit que Arnaudeau a été pris subitement d'un accès de folie furieuse dans une attaque d'épilepsie, mal aux atteintes duquel il était sujet.

Le meurtrier est né à Nantes; il est agé de quarante-cinq ans et ouvrier cordier. Il était à l'hôpital depuis le 20

Les médecins déclarent que Arnaudean a agi sous l'influence du mal dont il est atteint et qu'il n'a pas dû avoir conscience de ses actes.

- Le 14 avril, un orage énouvanta. Helène. Toutes les vallées ont déversé leurs eaux dans le Run, qui traverse la ville de James-Town et dont le courant a subitement acquis une vitesse de 20 milles à l'heure.

Pour donner une idée de la violence du courant, il suffira de dire que d'énormes blocs de rochers, pesant de 20 à

30 tonnes, ont été emportés par le tor rent comme des bouchons de liège. Les choux-palmistes, les ponts, les maisous, étaient arrachés et entrataés en un cliu d'œil. Toutes les criernes du genvernement, les chemins et plusien. édifices publics ont été détruits. On ne trouve plus d'eau potable à James-Towon. Un des cimetières de la ville a élé inondé: Le nombre des maisons écrotiéea-s'élève à onze; dix-sept habitations ont été complètement envahies par les eaux et plusieurs oat dû être abandonnées. De grands dégâts sont également signalés dans l'intériour de

## Logogriphe

Sur dix pieds, cher lecteur, au gré de ton Je t'apprends à régler le cours de cette vie. Et tu pourres conneître aisément qui je suis. Quoiqu'on m'ait, de nos jours, voulu changer C'est surtout aux comptoirs que je trouve ma (place.
D'ailleurs, étant commun et d'un modique

A gens de tous états je deviens fort utile; Aux plus sages d'entre eux j'offre même un En me décomposant tu trouveras dans moi Le nom d'un grand prophète, et celui d'un (grand roi

Qui fut usurpateur d'un trône de l'Asie; Celui qui, dans son vol, allant trop près des Celui qui, dons son vol, allant trop pres des
ficieux,
A trouvé dans les mers nn trépas glorieux;
Deux rivières de France, un fleuve d'Italie;
Un poête qu'on voit justement applaudir;
Ce que nous aimons tous aux lèvres d'EmligCe marais si fameux qui vit l'hydre périr:
Un coffret dont le nom annonce la richesse;
Ce qui n'existe pas, un des quatre éléments,
Celle dont un oiseau pusséda la tendresse,
Et ce qu'un fier coursier laisse flotter au vent
Une ville d'Egypte, une autre en Norman(die,

Un arbris cau rampant, un juge de Turquie, Le nom d'un peuple ancien, la boisson du (Normand, Un poisson d'eau salée, un repas nécessaire, L'action qu'un voleura plus de peine à faire, Des arbres toujours verts le plus beau, le plus (grand; Une espèce de chien chéri de mainte be le, une arme des anciens, celle des paladins:

Une arme des anciens, celle des peladins; Un animal rusé, le plus beau des jardins, Ce qui, prenant sans peine une forme no

Périt en t'éclairant aux offices divins. Le mot de l'Enigme d'hier est : Chapitre

## REVUE DES MODES

Nos lectrices ont vraisemblablement dù remarquer comme nous le spectacle singulier que la mode nous offre depuis un certain temps. C'est une lutte à outrance entre les tissus de laine et les étoffes de soie. On a commencé par bannir absolument la soie; de la toilette de ville et cela contre tous les principes établis jusqu'à nos jours. Le cachemire de l'Inde est arrivé en vainqueur et la soie a dû s'effacer devant lui! Mais peu à peu la soie a reparu, d'abord comme garniture seulement ; puis elle s'est montré sous forme de plastrons, de gilets, d'écharpes, de tabliers; enfia voici que son triomphe est complet puisqu'on a repris la robe de soie pour la ville. Dernièrement, aux courses de Longchamps, on a beaucoup remarqué la toilette d'une de nos élégantes parisiennes, la duchesse de M... Elle por-tait une robe de moire antique. Cette étosse, ainsi que le satin, était délaissée depuis longtemps; les voici rapatriées l'une et l'autre, et maintenant nons les revoyons à l'ordre du jour de la mode : nous ne connaissons rien qui soit de meilleur ton pour le soir et le jour.

De ce que nous venons de dire, il ne faudrait pas conclure que la laine soit à son tour abandonuée. Elle conserve, au contraire, une position fort brillante, car la mode, toujours avisée, a su réconcilier les deux ennemies, à ce point qu'elles marchent de pair. La laine est redevenue ce qu'elle était autrefois l'apanage des jeunes filles, qui ne portent guère de soie, à moins que celle-ci ne

soit mélangée à la laine. Nous citerons, à ce propos, un ravissant costume, pris dans un cercle fort élégant, à l'occasion d'une vente de charité: — Jupon en pékin de soie de ton mastic, à rayure satinée bleue; volant plissé tout autour (le dessus du pli bleu, l'intérieur mastic) et formant ainsi l'éventail. Tunique en mohair granité de ton mastic, un peu jaunâtre le devant à retroussis « lavandière »: le bord inférieur de ce retroussis, garni d'un biais de pékin pareil au jupon, est relevé jusqu'au tiers du tablier, et le tout est drapé derrière.

Le reste de la tunique est gracieuse-ment pouffé à plusieurs reprises, et le bas, qui est bordé d'un biais de pékin, recouvre en partie la trafue du jupon. Corsage à basques fendillées derrière et bordées de pékin; le devant est garni d'un plastron de pékin, large de 10 ceutimètres, sur lequel viennent se rabattre à la taille deux pattes croisées, formées par le corsage. Col montant, cornés, en pékin. Plissés éventail au bas des manches, avec parement ouvert et barrette pour relier les bords. Un mantelet écharpe de même étoffe, à col ra-battu en châle, complète le costume; tous les bords de ce vêtement sont reconverts de biais de pékin, et les pans en sont resserrés à la taille dans les paties du corsage.

Toutes les belles étoffes de soie que nos magasins étalent avec tant de complaisance (brocart, brocatelle, pekins, lampas, tissus Pompadour, étoffes brodées, etc.) seraient d'un prix inabordable pour la majeure partie des femmes riches, s'il failait les employer sans mélenges. C'est à cette raison qu'on doit attribuer la mode des bandes, des plastrons, des gilets, etc., que l'on fait tant aujourd'hui en ces sortes d'étoffes. Nous ajouterons que la toilette n'y perd pas, tant s'en faut. Le brocart, la brocatelle, etc., sont écrasans, si on ne les atténue